

Mise à jour sur les lignes directrices de le C-TNLOHE et de l'OCNEHE sur la déclaration des incidents

Kelly Weir
24 avril 2013



Aperçu des lignes directrices sur la déclaration des incidents de le C-TNLOHE

- Ligne directrice conjointe entre le C-TNLOHE et l'OCNEHE
- Résume les différentes exigences en matière de rapports et d'enquêtes dans la législation et les directives
- Exigences en matière de rapport en harmonie avec le Forum international des régulateurs de façon à ce que des comparaisons puissent être faites avec d'autres compétences (www.IRFFoffshoresafety.com)
- Des exigences de déclaration telles que des comparaisons peuvent être établies entre différents exploitants de notre territoire
- Comprend la déclaration des incidents de sécurité personnelle et des incidents de sécurité des processus ainsi que l'affectation de la gravité réelle ou potentielle
- L'objectif est d'encourager la déclaration de tous les incidents et de mener des enquêtes sur les causes profondes de ces incidents
- L'apprentissage de tous les incidents nous aidera à atteindre notre objectif : la prévention des incidents – tous les incidents sont évitables!



Modifications aux lignes directrices sur la déclaration des incidents de le C-TNLOHE et de l'OCNEHE

- Tous les incidents graves doivent être signalés à l'agent de service sur appel dès que possible. « Avis d'urgence » a été remplacé par « Avis verbal immédiat » dans la dernière révision. Tous les autres incidents doivent être signalés au moyen d'un avis écrit.
- Des changements ont été apportés aux classifications des incidents dans les lignes directrices afin de clarifier les exigences en matière de rapports pour les différents types d'incidents
- Des directives supplémentaires ont été incluses sur la déclaration à d'autres autorités
- Des directives supplémentaires ont été fournies sur les équipes d'enquête, la participation des comités de SST, la conduite de l'enquête, y compris l'attribution des facteurs de causalité, les causes profondes et les mesures correctives



Modifications aux lignes directrices sur la déclaration des incidents de le C-TNLOHE et de l'OCNEHE

- Il y a 22 catégories de rapports d'incidents dans la dernière révision
- Des révisions mineures ont été apportées aux catégories des incidents des blessures graves, d'évacuation sanitaire, d'incendie ou d'explosion, de rejets non autorisés, de déversement et d'incidents évités de justesse.
- De nouvelles catégories d'incident ont été ajoutées pour ce qui suit :
 - Incident de contrôle des puits (p. ex., lancement)
 - Fuite de substances dangereuses
 - Mise en œuvre des plans d'intervention d'urgence
 - Contact avec l'équipement de pêche
 - Événements d'hélicoptère
- De plus, les incidents évités de justesse pouvant entraîner la mort doivent être immédiatement déclarés à l'agent de service sur appel.

